

A.GUILLIER Holding

Société à responsabilité limitée
Au capital de 70 666 euros
Siège social : 9, rue Bailly
75003 Paris

918 739 376 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 27 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-sept mars,
A 10 heures,

Monsieur Arthur GUILLIER, propriétaire de la totalité des 70 666 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société A.GUILLIER Holding,

Associé Unique et seul Gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives au :

- *Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 5 des statuts,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, décide de transférer le siège social du 9 Rue Bailly 75003 Paris au 16 place de la Nation 75012 Paris, et ce à compter de ce jour, et en conséquence, de modifier l'article 5 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article 5 - Siège Social

Le siège de la Société est fixé au 16 place de la Nation 75012 Paris. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Arthur GUILLIER
Le Gérant - Associé unique